

Publications des départements et d'autres administrations de la Confédération

Mouvement diplomatique à Berne, du 19 au 25 août 1947.

- Amérique* : Arrivée le 13 août de M. Richard Tucker *Ewing*, attaché adjoint, et, le 17 août, de M. Nat. B. *King*, attaché.
- Belgique* : M. Léopold *Adam*, attaché, a été promu au grade de consul général faisant fonction de conseiller.
- Pologne* : Le lieutenant-colonel Adam *Brandel*, attaché militaire, est entré en fonctions le 13 août.
- Uruguay* : Le colonel Hector Jorge *Blanco* a été nommé attaché militaire et de l'air, mais n'a pas encore pris possession de son poste.

6620

Supplément

à la

liste(*) des établissements de crédit et des sociétés coopératives qui ont obtenu, conformément à l'article 885 du code civil suisse et à l'ordonnance du Conseil fédéral du 30 octobre 1917 sur l'engagement du bétail, l'autorisation de conclure des contrats d'engagement de bétail dans tout le territoire de la Confédération:

Canton des Grisons.

Nouvelle autorisation.

4. Darlehenskasse Valendas.

Berne, le 25 août 1947.

Département fédéral de justice et police.

(*) FF 1946, II, 278.

Rendement brut des droits de timbre fédéraux.

Droits de timbre sur	Mois de juillet		1er janvier — 31 juillet	
	1946	1947	1946	1947
	fr.	fr.	fr.	fr.
1. Emission de titres:				
a. Obligations	980 407.04	1 473 173.93	8 782 073.92	8 960 212.92
b. Actions	524 685.25	1 905 934.88	3 811 341.85	7 436 072.28
c. Autres titres (1)	46 119.25	56 235.95	376 577.95	540 130.83
Total	1 551 211.54	3 435 344.76	12 969 993.72	16 936 416.03
2. Négociation de titres:				
a. Titres suisses	117 947.70	111 400.40	986 984.58	826 481.30
b. Titres étrangers	117 662.75	136 895.35	752 502.90	762 634.55
Total	235 610.45	248 295.75	1 739 487.48	1 589 115.85
3. Coupons de:				
a. Obligations	3 566 189.36	3 569 177.81	16 654 395.85	18 017 155.38
b. Actions	3 128 901.31	4 691 551.66	13 805 500.62	16 472 580.93
c. Autres titres	123 318.59	96 936.99	713 688.20	1 463 552.69
Total coupons	6 818 409.26	8 357 666.46	31 173 564.67	35 953 289.—
4. Effets de change	113 062.35	159 081.40	796 095.90	1 040 715.65
5. Quittances de primes	1 228 516.15	1 632 222.30	5 590 391.35	5 842 653.91
6. Lettres de voitures	335 818.06	332 204.35	2 477 846.89	2 481 850.73
7. Amendes etc.	1 986.65	5 384.75	36 850.25	35 352.20
Rendement brut	10 284 614.46	14 170 199.77	54 784 230.26	63 879 393.37
Parts sociales (s. à r. l., sociétés coopératives), participations en commandite, certificats de copropriété et de trust, titres étrangers.				

6620

Exécution de la loi fédérale sur la formation professionnelle.

En exécution des articles 42 à 49 de la loi fédérale sur la formation professionnelle et vu le résultat de l'examen subi, les titres suivants ont été conférés aux personnes désignées ci-après:

Maître tapissier-décorateur.

- | | |
|-------------------------------------|---------------------------------|
| 1. Aeschimann Walter, à Interlaken. | 7. Breguet Charles, à St-Imier. |
| 2. Affolter Hermann, à Berthoud. | 8. Brodbeck Eduard, à Liestal. |
| 3. Anderson Elon, à Feuerthalen. | 9. Brügger Werner, à Spiez. |
| 4. Bächli Hans, à Zurich. | 10. Büchler Ernst, à Bâle. |
| 5. Bânteli Werner, à Binningen. | 11. Buchmann Jakob, à Bâle. |
| 6. Blattmann Josef, à Thalwil. | 12. Devaud Georges, à Sion. |

- | | |
|--|---------------------------------------|
| 13. Dufour Emile, à Chavannes-Renens. | 25. Richner Willy, à Niederlenz. |
| 14. Guillet Gérald, à Prilly. | 26. Rösch Karl Anton, à Glaris. |
| 15. Gutknecht Walter, à Lugano. | 27. Schaub Hans, à Lausanne. |
| 16. Hofer Kurt, à Langendorf. | 28. Schmutz Roger, à Zofingue. |
| 17. Holzer Theodor, à Zurich. | 29. Spreiter Ernst, à Ermatingen. |
| 18. Jakob Theodor, à Berne. | 30. Strässle Bruno, à Berne. |
| 19. Kaufmann André, à Balsthal. | 31. Tschudi Mathias, à Schwanden. |
| 20. Loser Ernst, à Arth. | 32. Umhang Ernst, à Thoune. |
| 21. Maurer Oskar, à Berne. | 33. von Moos Edwin, à Winterthur. |
| 22. Mohler Hans, à Erlenbach (Zurich). | 34. Wellenzohn Paul, à Huttwil. |
| 23. Moret Emile, à Martigny-Ville. | 35. Wettstein Samuel, à Langnau i. E. |
| 24. Mottaz Paul, à St-Imier. | |

Berne, le 23 août 1947.

6620

Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers
et du travail.

Avis.

A vous, *Finger Erna*, née le 16 avril 1905, d'origine polonaise, commerçante, précédemment domiciliée rue Anatole France 112, à Lyon-Villeurbanne (France), actuellement sans domicile connu :

En application des articles 124 et 125 de l'arrêté du Conseil fédéral du 17 octobre 1944 concernant le droit pénal et la procédure pénale en matière d'économie de guerre, vous êtes citée à comparaître le *mardi 16 septembre 1947 à 8 h. 30 à Genève* (salle du tribunal de police, palais de justice, place du Bourg-de-Four) pour entendre statuer sur la proposition d'amende de 800 francs requise par le département fédéral de l'économie publique pour infractions commises par le fait d'avoir aidé Angèle Roguet et Samuel Félix dans leur trafic de billets de banque français ; vendu des francs français en billets de banque ; acheté des pièces d'or à un non-concessionnaire pour le compte d'Angèle Roguet.

Vous pouvez adresser un mémoire explicatif au greffier de la III^e cour pénale, M^e G. Jaques-Dalcroze, avocat, 1 rue des Moulins, Genève. Il vous est loisible de charger un représentant dûment mandaté d'adresser un mémoire au secrétariat de la III^e cour pénale ; le mandataire devra établir sa qualité par une procuration. Il peut également vous assister à l'audience.

Si vous avez des témoins à faire entendre, vous pouvez, soit les amener avec vous à l'audience, soit en communiquer la liste au greffier de la III^e cour pénale, auprès duquel vous pouvez également prendre connaissance de votre dossier.

III^e cour pénale de l'économie de guerre :

Le président,
Charles BARDE.

6620

Avis.

A vous, *Mocellin Arthur*, fils de Léon et d'Angèle Vanin, né le 28 septembre 1902, Italien, commerçant, actuellement sans domicile connu :

En application des articles 124 et 125 de l'arrêté du Conseil fédéral du 17 octobre 1944 concernant le droit pénal et la procédure pénale en matière d'économie de guerre, vous êtes cité à comparaître le *mercredi 17 septembre 1947 à 8 h 30 à Genève* (salle du tribunal de police, palais de justice, place du Bourg-de-Four) pour entendre statuer sur les demandes de conversion en :

- 1^o 42 et 5 jours d'arrêts des soldes impayés des amendes prononcées par jugement n^o 350 du 28 juin 1943 et mandat de répression n^o 5081 du 20 avril 1944;
- 2^o 15 jours d'arrêts de l'amende infligée par mandat de répression n^o 6349 du 4 juin 1945.

Vous pouvez adresser un mémoire explicatif au greffier de la III^e cour pénale, M^e G. Jaques-Dalcroze, avocat, rue des Moulins 1, Genève. Il vous est loisible de charger un représentant dûment mandaté d'adresser un mémoire au secrétariat de la III^e cour pénale; le mandataire devra établir sa qualité par une procuration. Il peut également vous assister à l'audience.

Si vous avez des témoins à faire entendre, vous pouvez soit les amener avec vous à l'audience, soit en communiquer la liste au secrétariat de la III^e cour pénale où vous pouvez également prendre connaissance de votre dossier.

III^e cour pénale de l'économie de guerre :

Le président,
Charles BARDE.

6620

Avis.

A vous, *Roguet Angèle*, née le 27 janvier 1901, d'origine française, primeur en gros, précédemment domiciliée rue du Jura 2 à Annemasse (France), actuellement sans domicile connu :

En application des articles 124 et 125 de l'arrêté du Conseil fédéral du 17 octobre 1944 concernant le droit pénal et la procédure pénale en matière d'économie de guerre, vous êtes citée à comparaître le *mardi 16 septembre 1947 à 8 h. 30 à Genève* (salle du tribunal de police, palais de justice, place du Bourg-de-Four) pour entendre statuer sur la proposition d'amende de 7500 francs requise par le département fédéral de l'économie publique ensuite d'infractions commises par le fait d'avoir acheté des francs français en billets de banque avec l'intention de les faire exporter.

Vous pouvez adresser un mémoire explicatif au greffier de la III^e cour pénale, M^e G. Jaques-Dalcroze, avocat, 1 rue des Moulins, Genève. Il vous est loisible de charger un représentant dûment mandaté d'adresser un mémoire au secrétariat de la III^e cour pénale; le mandataire devra établir sa qualité par une procuration. Il peut également vous assister à l'audience.

Si vous avez des témoins à faire entendre, vous pouvez soit les amener avec vous à l'audience, soit en communiquer la liste au greffier de la III^e cour pénale, auprès duquel vous pouvez également prendre connaissance de votre dossier.

III^e cour pénale de l'économie de guerre:

Le président,

Charles BARDE.

6620

Avis.

La VI^e cour pénale de l'économie de guerre a, dans son audience du 18 juillet 1947 tenue à Lausanne, statué dans la poursuite pénale dirigée contre *Lehmann Jeanne-Alice*, née le 7 février 1913, originaire d'Oberdiessbach, sommelière, autrefois domiciliée à Caux s/Montreux, actuellement sans domicile connu, et l'a condamnée par contumace à une amende de 500 francs et aux frais de procédure fixés à 134 fr. 50 ainsi qu'au paiement à la Confédération d'un gain illicite de 150 francs.

La condamnée peut se procurer au greffe de la cour de céans, hôtel de la banque cantonale à Neuchâtel, une copie du présent jugement; elle peut demander le relief de ce jugement dans les 20 jours à partir du moment où elle a connaissance dudit jugement.

Neuchâtel, le 18 juillet 1947.

VI^e cour pénale de l'économie de guerre:

Le président,

René LEUBA.

6620

Avis.

Le président de la VI^e cour pénale de l'économie de guerre avise *Gougler Eugène*, né le 30 mai 1914, originaire de Granges-Paccot (Fribourg), contre-maître, autrefois domicilié Pérolles 11 à Fribourg, actuellement sans domicile connu que, dans sa séance du 19 juillet 1947 tenue à Fribourg, il l'a

condamné par contumace à une amende de 800 francs et aux frais de la procédure fixés à 214 fr. 20, y compris un émolument de justice de 150 francs pour infractions aux prescriptions de l'économie de guerre.

Le condamné peut, dans les vingt jours à partir du moment où il a connaissance du jugement, en demander le relief en adressant sa requête au secrétariat de la VI^e cour pénale de l'économie de guerre, immeuble de la banque cantonale à Neuchâtel.

Neuchâtel, le 19 juillet 1947.

VI^e cour pénale de l'économie de guerre:

6620

Le président,
René LEUBA.

Mises au concours de travaux, de fournitures et de places et autres avis

Annuaire fédéral 1947.

L'*Annuaire fédéral*, édition 1947, est en vente au bureau des imprimés de la chancellerie fédérale au prix de 4 francs l'exemplaire broché (frais de port et de remboursement en plus; frais de port pour 1 exemplaire: 10 c.). L'*Annuaire fédéral* contient la liste des membres de l'Assemblée fédérale et du Conseil fédéral, l'état du personnel des légations et consulats de Suisse à l'étranger et de l'étranger en Suisse, des fonctionnaires supérieurs de l'administration fédérale centrale, ainsi que de l'administration des postes et des télégraphes, des autorités et des fonctionnaires supérieurs des chemins de fer fédéraux, des membres et des fonctionnaires supérieurs du Tribunal fédéral et du Tribunal fédéral des assurances, ainsi que des directeurs et des fonctionnaires supérieurs des bureaux internationaux. L'*Annuaire* donne en outre la composition de la plupart des commissions extraparlimentaires.

Compte de chèques de la chancellerie fédérale: III. 520.

Publications des départements et d'autres administrations de la Confédération

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1947
Année	
Anno	
Band	2
Volume	
Volume	
Heft	34
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	28.08.1947
Date	
Data	
Seite	882-887
Page	
Pagina	
Ref. No	10 090 869

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.